

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

MARCHÉS PUBLICS - SYSTÈMES D'INFORMATION - ACCORD CADRE FOURNITURE ET POSE DE SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION AINSI QUE MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES DES SITES DÉJÀ EXISTANTS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

MARCHÉS PUBLICS - SYSTÈMES D'INFORMATION - ACCORD CADRE FOURNITURE ET POSE DE SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION AINSI QUE MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES DES SITES DÉJÀ EXISTANTS

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La mise en place d'un système de vidéoprotection constitue une démarche nécessaire afin d'assurer la sécurisation du patrimoine des collectivités publiques. Pour ce qui concerne le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et de la Ville de Niort géré par la DSI, une consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents pour répondre aux besoins de maintenance des dispositifs déjà en place ou à leur renouvellement, mais également pour l'extension de ces dispositifs sur d'autres sites.

Le besoin concerne la fourniture et la pose de systèmes de vidéo protection et la maintenance de systèmes de vidéo protection des sites existants des trois entités dont la DSI assure le suivi informatique (CAN, Ville de Niort et CCAS).

Pour la CAN, les prestations concernent la maintenance de l'ensemble du dispositif (parties logicielle, installation matérielle et réseau de communication) dédié aux sites suivants :

- Vidéosurveillance du musée d'Agesci
- Vidéosurveillance du stade Renée Gaillard
- Vidéosurveillance de la piscine Pré-Leroy

Elles comprennent également la fourniture et la pose de systèmes de vidéo protection du musée Bernard d'Agesci (remplacement de 56 caméras).

Après déroulement de la procédure de mise en concurrence, l'accord-cadre a été attribué à l'entreprise au groupement EQUANS-INEO ATLANTIQUE (mandataire, 79 Niort) / BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (85 La Roche sur Yon). Le montant maximum contractuel est de 300 000 € HT sur 2 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessus et autorise la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Secrétaire de séance

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué